

Les collectivités locales au cœur de la concurrence

Après l'initiative de l'Épad visant à accorder, sur le site de La Défense, une concession de dix ans à un opérateur pour la gestion de l'infrastructure et l'exploitation de services de télécoms, Orléans Technopole a lancé un appel à candidatures pour une étude de marché concernant la mise en œuvre d'un téléport à Orléans.

Cet organisme qui regroupe un certain nombre de partenaires locaux, souhaite, en effet, à la faveur de l'évolution du marché des télécoms, « mener différentes investigations concernant les utilisations actuelles et futures des télécommunications dans les entreprises, analyser les possibilités offertes par les infrastructures existantes, imaginer des organisations et des services adaptés, répondre aux appels d'offres nationaux ou communautaires ».

Ces opérations montrent à quel point les collectivités locales entendent s'impliquer dans le processus de libéralisation des services de télécommunications, afin d'atti-

rer ou de fixer des entreprises. Par la voie d'association, elles ont d'ailleurs pris part à la consultation publique sur l'évolution de la réglementation française, organisée par le ministère des P&T.

En outre, nombre de communes qui ont rénové leurs réseaux d'égouts ont prévu des fourreaux pour la fibre optique. Mutualisation des infrastructures et gestion par régie ? Ou libre passage des câbles pour chaque opérateur qui en fera la demande, moyennant redevance ? Chaque collectivité devra se déterminer en fonction de la future législation.

Quoi qu'il en soit, les élus semblent avoir pris conscience de la valeur du patrimoine qu'ils détiennent. Car, les opérateurs, actuels ou futurs, ont un problème commun : atteindre l'abonné à un coût raisonnable, sans passer par les réseaux de France Télécom. Si, par exemple, le réseau de la SNCF permet de desservir les centres villes, lieu d'emplacement des

gares, le maillage du réseau reste à faire au-delà. Le problème peut être contourné à Paris, notamment via le réseau de la RATP. Mais ce n'est pas le cas pour toutes les villes de France. Les investissements de génie civil étant très lourds, mieux vaut s'entendre avec une entité qui possède déjà des infrastructures.

P.G.

La Bourgogne sur les inforoutes

